

Mons<sup>r</sup> je prie n<sup>re</sup> S<sup>r</sup> quil vous donne la sante tres bonne et  
longue vie. de Paris ce xvii juillet 1579.

V<sup>re</sup> bien humble et affectionne serviteur.

(*Sans signature.*)

A Monsieur

M<sup>r</sup> du Plessis Conse<sup>r</sup> Chambellan ordinaire  
des affaires et conse<sup>l</sup> du Roy de Navarre  
et Ambassadeur pour sa Maj<sup>te</sup> aux Pays-  
Bas.

---

## CCXVII.

*Copie authentique d'une lettre du Magistrat de Malines  
au Prince d'Orange. — Les Malinois ont pris la  
résolution de se réconcilier avec le Roi d'Espagne.  
(Arch. Y.)*

Monseigneur. Comme depuis environ six sepmaines les effectz  
nous ont fait paroistre que ceulx d'Anvers, les garnisons de  
Vilvoirde et de Willebroeck et l'amiral la entour envoie de la  
part de v<sup>re</sup> Ex<sup>co</sup>, nous ont traictez come ennemys jurez, et que  
toutes les remonstrances, protestations et assurances qu'avons  
seu fre et donner au contre jusques a envoyer hostaigiers du  
corps de ceste ville, lesquelz soubz couleurs recerchees l'on a  
traicte injurieusement et au dehors de leur qualite, n'ont peu  
oster les impressions a tort de nous conceues, aussy que ne  
voyons aultre moyen p<sup>r</sup> retourner en grace desd<sup>ts</sup> d'Anvers fors  
nous jectans au gouffre du desordre auquel se sont precipitez,  
ou recepvant en n<sup>re</sup> ville les loups qui sont pour nous ravir, de  
quoy ayans horreur jusques a preferer la mort, et voyant d'aultre  
part sa Maj<sup>te</sup> nous espancer ses bras de clemence et benignite  
soubz offre de paix assuree, observant seulement deux pointz,

1579  
21 Juillet.

asscavoir la Religion Cath° Rom° et l'obeysance a luy deue, esquelz ambedeux poinctz nous sommes naiz, et puis naguaires les avons tous jurez avecq la pacificaon conclue a Gand par ordonnance de Son Alteze, avons ce jourdhuy a l'assamblee de la comune, de Messieurs du Grand conseil, nobles et notables de la ville unanimement resolu et arreste d'embrasser lesd' offre tant clement et bening, et en ce regard nous renger en conformite de ceulx d'Arthois, Haynault, Lille, Douay et Orchies, ce que n'avons voulu laisser d'advertir v̄re Ex<sup>ce</sup>, affin quil plaise tenir la bonne main que nosd<sup>s</sup> hostaigiers, bourgeois et bourgeoises arrestez n'en soient de piz traictez au premier bruiet qui de ce viendra en Anvers, et non aultrement que ceulx d'Anvers trouveront bon que les personnes que detenons icy soient traictez en reciproque. Nous offrans prestz a les renvoyer tous, nous renvoians les nres franz et libres, surquoy prions,

Monseig<sup>r</sup> n̄re bon Dieu maintenir v̄re Ex<sup>ce</sup> en sa divine protection. de Malines ce xxi de Juillet 1579.

de V̄re Ex<sup>ce</sup>

Tres humbles en service  
Les Gouverneur Commune m̄rs eschevins et Conseil de Malines.

A Son Ex<sup>ce</sup>.

